

SITE MÉGALITHIQUE DE LA ROCHE AUX FÉES ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT

Orientations de projet

Présenté le 19 février 2020

Modifié le 9 mars 2020

Modifié le 15 octobre 2021

Modifié le 5 novembre 2021

Modifié le 25 janvier 2022



Tiriad Paysage - Erwan de Bonduwe & Tifenn Luzu, paysagistes D.P.L.G.





Almanach des Postes 1896
 Repas des moissonneurs à
 la Roche aux Fées
 MUCEM, Marseille



Extrait du PLU de la commune d'Essé - Zone NPP

L'ensemble du site est en Zone NPP, ainsi qu'en Zone de servitude liée à la proximité du monument historique de la Roche aux Fées et en Zone naturelle de protection du patrimoine et de l'archéologie.

> Un permis d'aménager doit être déposé avant tout travaux d'aménagement

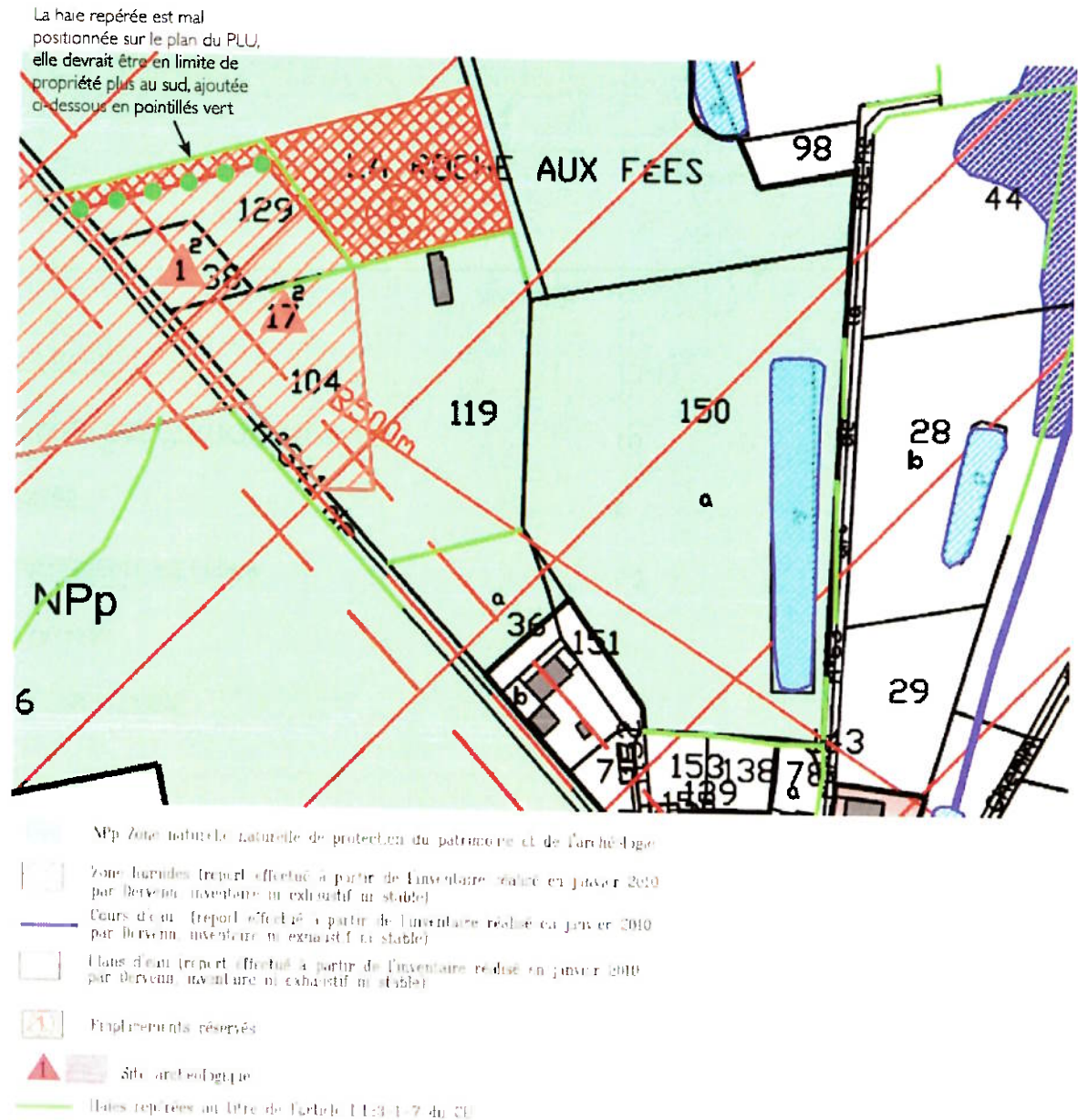
Un ensemble de haies est repéré au PLU. Le règlement stipule : «Les haies repérées aux plans sont à conserver au titre de l'article L.123-1-7 du CU, leur destruction est soumise à une déclaration préalable, toute destruction aboutira à la replantation d'un même linéaire».

Rappel de l'article NPP 1 et 2 concernant l'occupation du sol :

Article NPP 1: «Les constructions et occupations du sol de toutes nature à l'exception de celles prévues à l'article NPP2»

Article NPP 2: «Sont admis sous réserve de leur intégration... les affouillements nécessaires aux exploitations agricoles...»

> Il n'est mentionné nulle part la possibilité de construire de bâtiment, y compris d'établissement recevant du public (ERP) à destination touristique ou culturelle... La question se pose concernant la construction d'une extension de la maison de la Roche aux Fées.

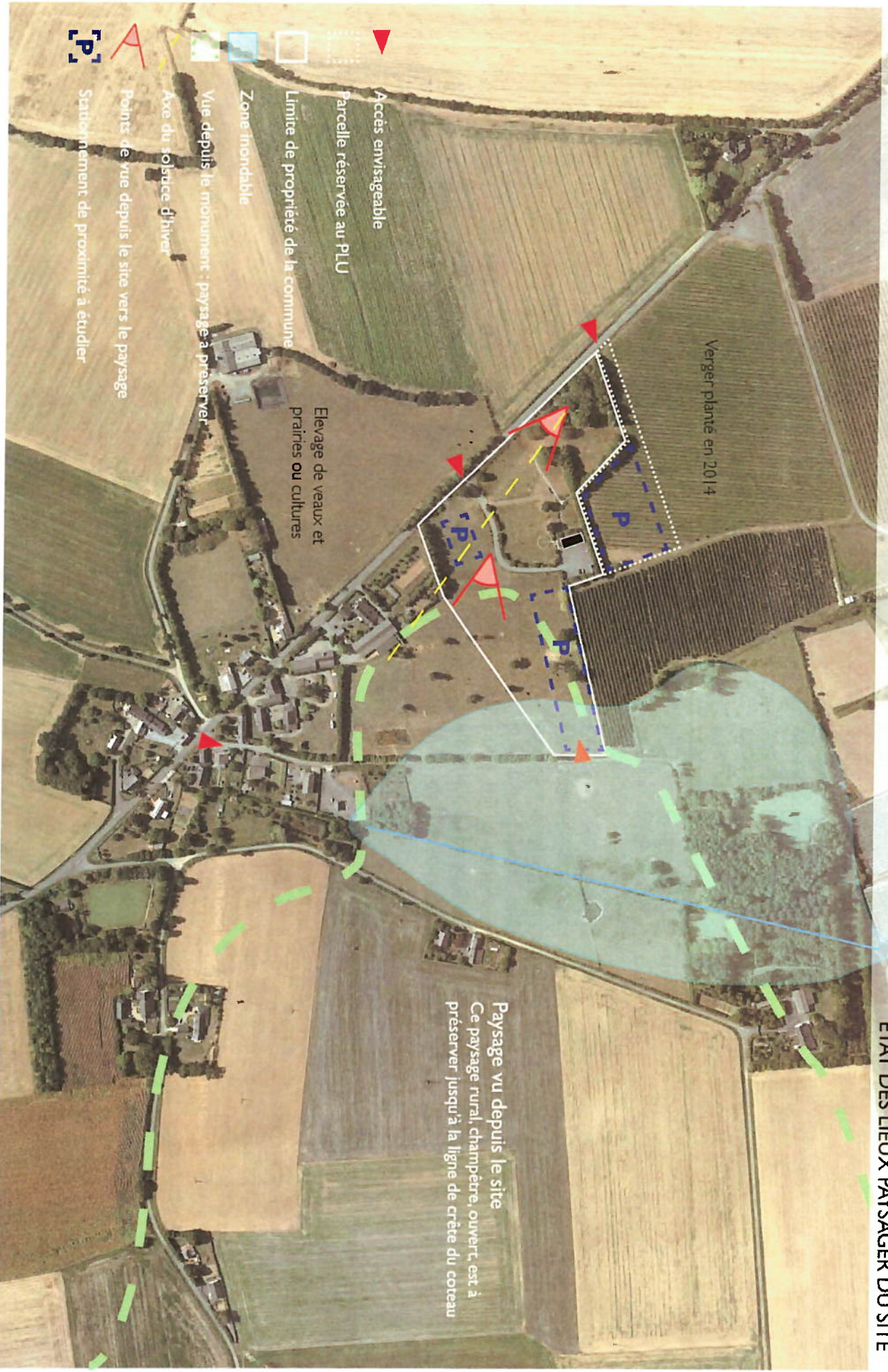


SOMMAIRE

ÉTAT DES LIEUX RÉGLEMENTAIRE	4
ÉTAT DES LIEUX PAYSAGER	5
SCENARIO D'AMÉNAGEMENT RETENU	6-7
IMAGES DE RÉFÉRENCES	8
RÉDUIRE L'IMPACT VISUEL DES STATIONNEMENTS	10
CROQUIS EXISTANT-PROJET	12-15



ÉTAT DES LIEUX PAYSAGER DU SITE



Paysage vu depuis le site
Ce paysage rural, champêtre, ouvert, est à
préserver jusqu'à la ligne de crête du coteau



SCENARIO D'AMÉNAGEMENT

Un projet à court terme sur des parcelles communales

Ce scénario permet un aménagement à court terme afin de répondre aux problèmes de fonctionnement du site: traversée du site par les véhicules, difficulté de stationnement dûe au dessin du parking actuel, dangerosité de la voie d'accès au parking.

Les parkings temporaires pour les événements

(notés «P.Evt.» sur les plans)

Il s'agit de stationnements ouverts uniquement en saison estivale et pour des manifestations extraordinaires pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes.

Les parking temporaires 1 et 2 (P.Evt. 01 et 02) sont situés sur des parcelles agricole ou prairies. Une reprise de la structure de chaussée est tdonc nécessaire. Il pourrait s'agir de sol en mélange terre-pierre enherbé.

Le parking temporaire 01 (P.Evt.01) est situé dans l'enceinte du site. Il est dans l'axe du monument et donc du solstice d'hiver: Un travail fin sur la topographie et les plantations devrait permettre d'en limiter l'impact visuel > encaissement, haies d'essences au feuillage persistant...

Le parking pérenne (VL et camping car) P1

Associé à un parking temporaire P.Evt.02

Le parking P1 aurait une capacité de 55 places VL, un peu moins si l'on y intègre des camping cars). Ce stationnement est situé sur une parcelle communale aujourd'hui en gestion par l'éleveur voisin. La parcelle est en partie inondable mais présente un dénivelé qui en permettrait le drainage.

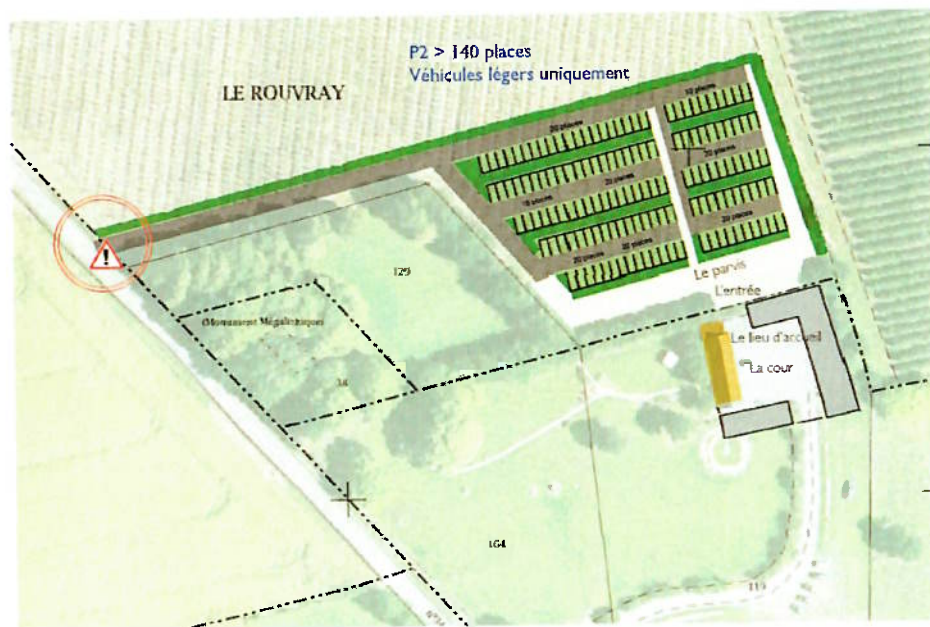
Ce parking répondrait aux attendus d'un parking pérenne d'une cinquantaine de places à proximité du lieu d'accueil.

Sa prolongation en parking temporaire estival (zone humide en hiver), aurait une capacité d'environ 45 véhicules.

Avantage: proche du site (0m...), capacité environ 55 places, pas d'acquisition foncière à engager

Inconvénient: proche du site (attention à la vue sur les stationnements surtout si stationnement de camping car), aménagement du parking avec drainage et structure voirie adaptée, aménagement du chemin communale en contre-bas et question de l'inondabilité de la zone

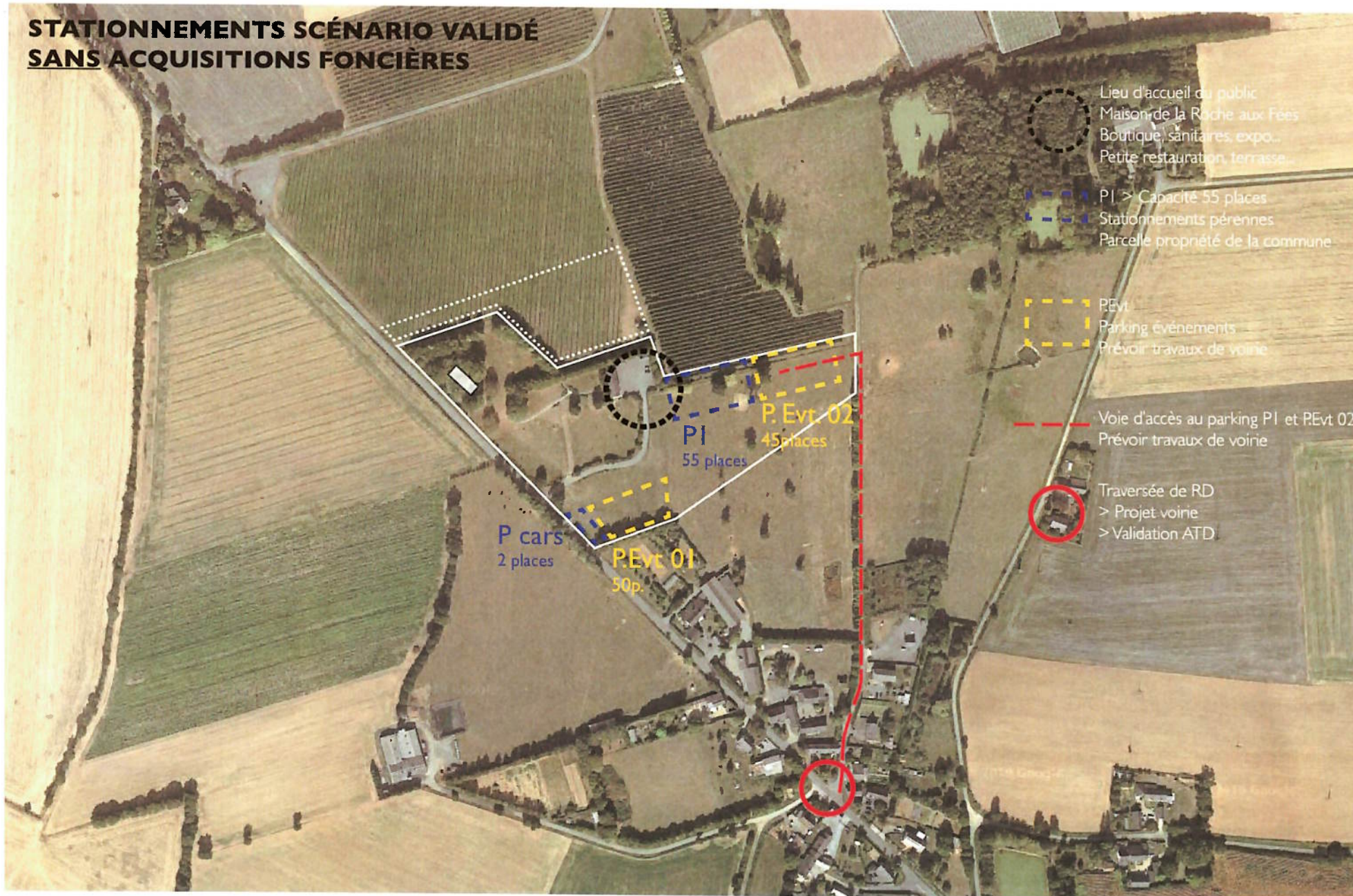
Etude complémentaire à prévoir : étude de sol



Projection des stationnements sur la parcelle réservé au PLU de la commune d'Essé - 140 places. Un projet à long terme car la parcelle est actuellement cultivée en arbres fruitiers et le propriétaire n'est pas intéressé par une vente de son terrain.



STATIONNEMENTS SCÉNARIO VALIDÉ SANS ACQUISITIONS FONCIÈRES



Une aire de stationnement est intégrée au site à l'est, sans co-visibilité directe avec le monument. Une aire de stationnement complémentaire à l'est permet d'accueillir le public ponctuellement.



IMAGES DE RÉFÉRENCES

Des stationnements enherbés

La réalisation de stationnement sur le site (parcelles classées «naturel» au PLU de la commune et zone archéologique) ou aux abords du site est conditionnée à un dessin de parking aux matériaux les plus naturels possibles, drainants, peu impactant le sol en particulier les zones archéologiques.

Nous proposons de réaliser des parking enherbés avec des voies en 0/20 compacté (proche du sablé mais plus facile à entretenir) avec la réalisation de fossés drainants.

Les voiries et espaces de stationnements pourront être réalisés en surélévation du sol existant afin d'éviter les déblais (archéo).



Stationnement enherbé dans l'Aveyron



Parking prairie



Stationnement estival à Marcillé-Robert

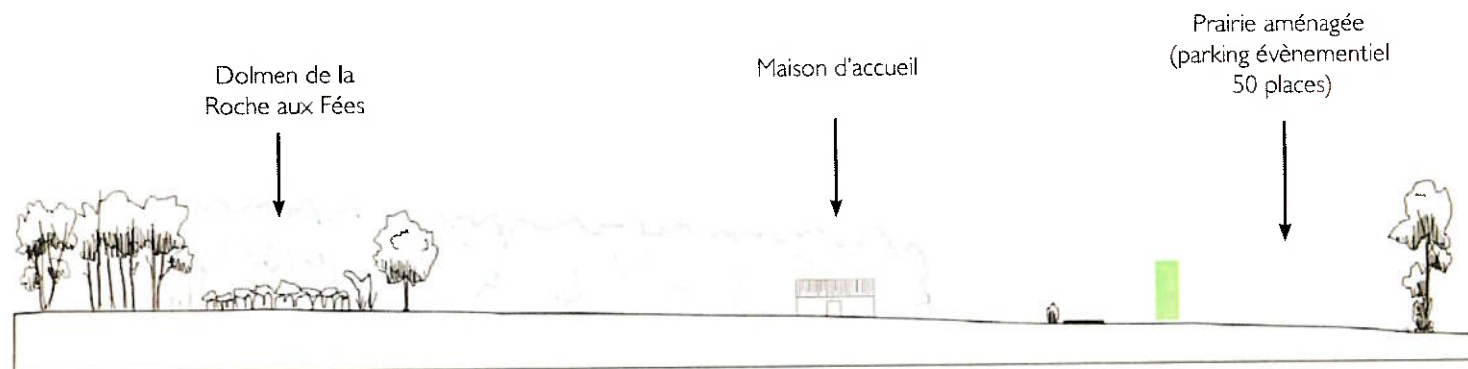


Le parking de l'écomusée de la Bintinais plantée de haies bocagères

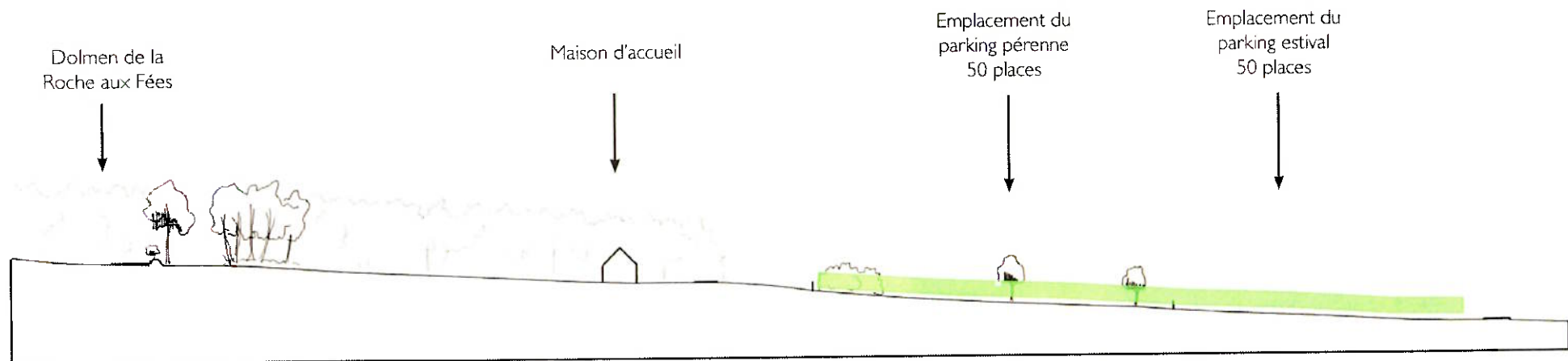
RÉDUIRE L'IMPACT VISUEL DES STATIONNEMENTS PAR LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Le relief naturel risque de mettre en perspective les stationnements

Des aménagements paysagers (plantations de haies bocagères ou haies basses) permettront de masquer les stationnements depuis les différents points de vue du site.

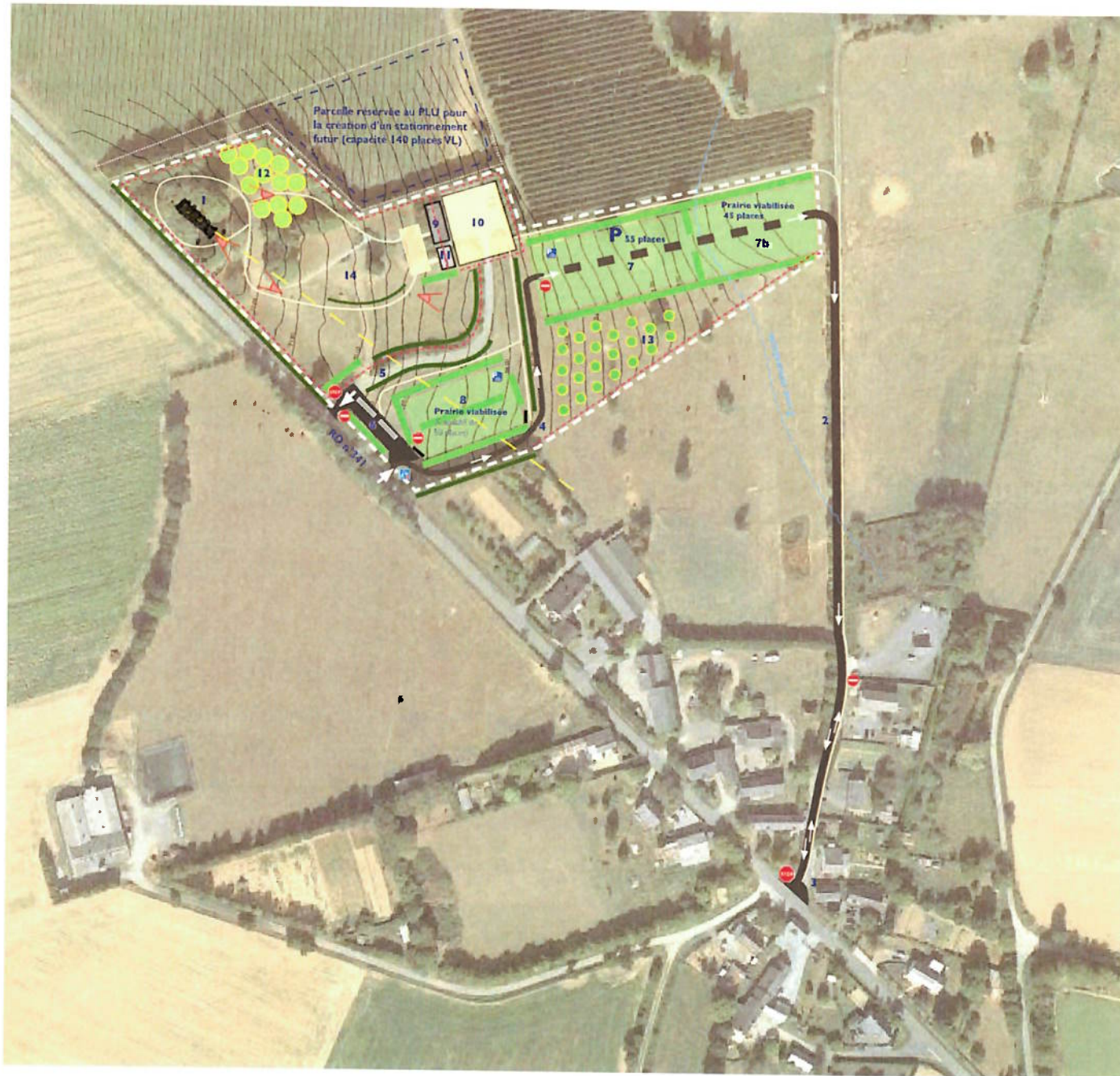


La coupe est-ouest montre la nécessité de planter une haie dans le cas d'un parking sur le site en partie basse



La coupe nord-sud montre l'impact visuel des stationnements sur la prairie pâturée. Une haie masquant les stationnements permettra de limiter l'impact visuel du parking

SITE DE LA ROCHE AUX FÉES - SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ



LEGENDE

Limite de propriété communale

- 1 Dolmen de la Roche aux Fées
- Axe du solstice d'hiver

VOIRIE

- 2. Reprise de la chaussée de la voie communale - sens unique
- 3. Aménagement du carrefour du hameau + marquage et panneaux de sécurité
- 4. Voie d'accès aux parking (enrobé clair)
- 5. Accès technique et secours voie actuelle conservée
- 6. Parking cars 2 places
- 7. Parking VL et camping car 55 places
- 7b. Prairie viabilisée (terre-pierre engazonnée) - 45 places événementiel
- 8. Prairie viabilisée (terre-pierre engazonnée) - 50 places événementiel

Voie partagée

MOBILITES DOUCES

- Parking vélos
- Chemins piétons et voies cyclables

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

- 9. Bâtiment d'accueil existant
- 10. Cour d'accueil
- 11. Préau et sanitaires créés
- Plantation de haies et noues
- Haie existante à renforcer
- Boisement créé
- Clôtures existantes ou à créer
- Verger - aire de Pique-nique
- 14. Aire de sensibilisation, animation
- Point de vue en lien avec le monument

Echelle 1/2000



Février 2022



ÉTAT ACTUEL - LE MONUMENT COUVERT PAR UN BOISEMENT DENSE



Le monument est aujourd'hui masqué par la végétation du boisement spontané, très dense et dont certains sujets sont très proches du monument





La haie en aval du site - le parking temporaire (50 places) est situé dans l'axe du solstice



En remontant l'axe est-ouest, le monument domine le site

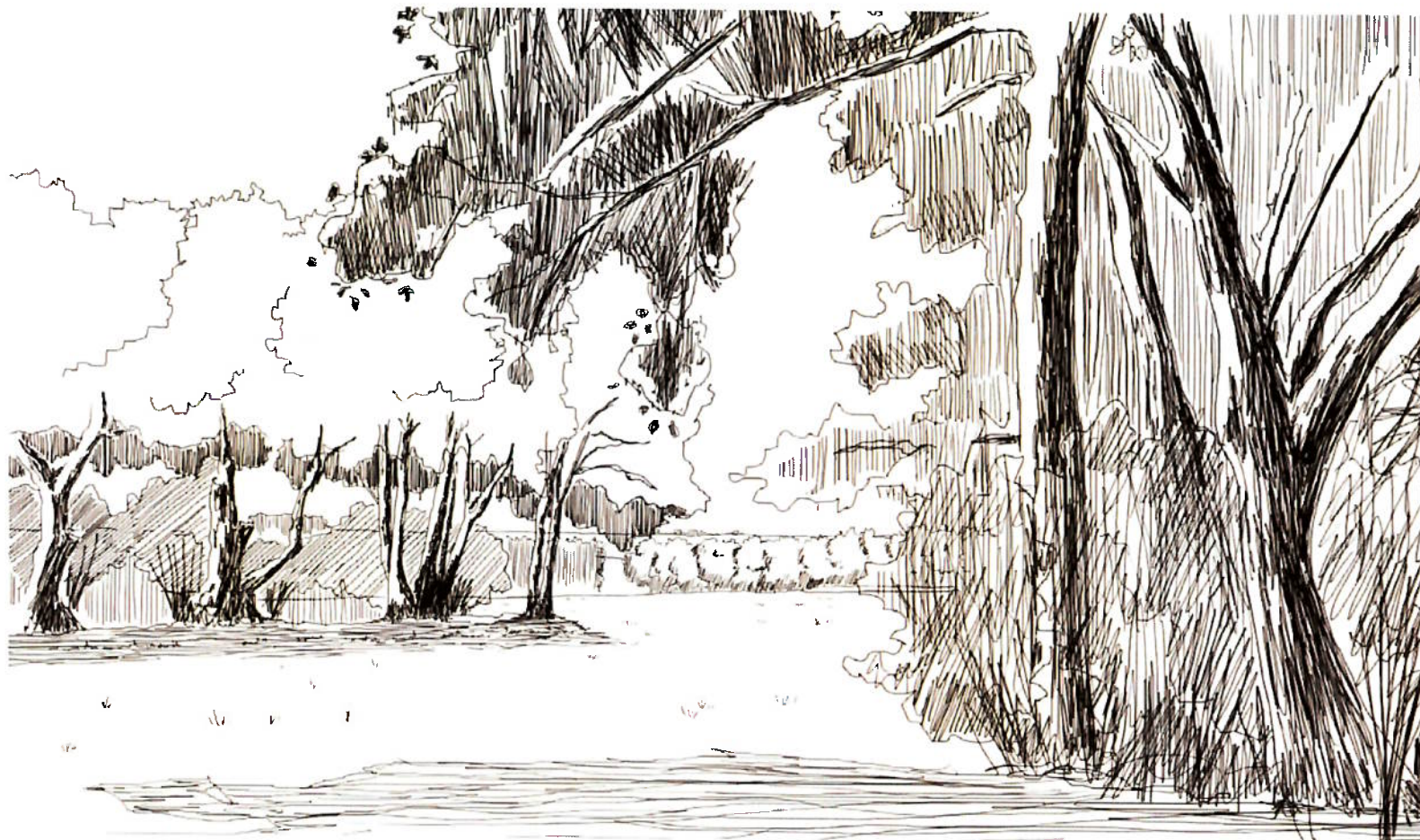


L'extension de la maison d'accueil participera au dessin d'une cour d'accueil



Le stationnement principal (100places) occupera la frange de la parcelle agricole

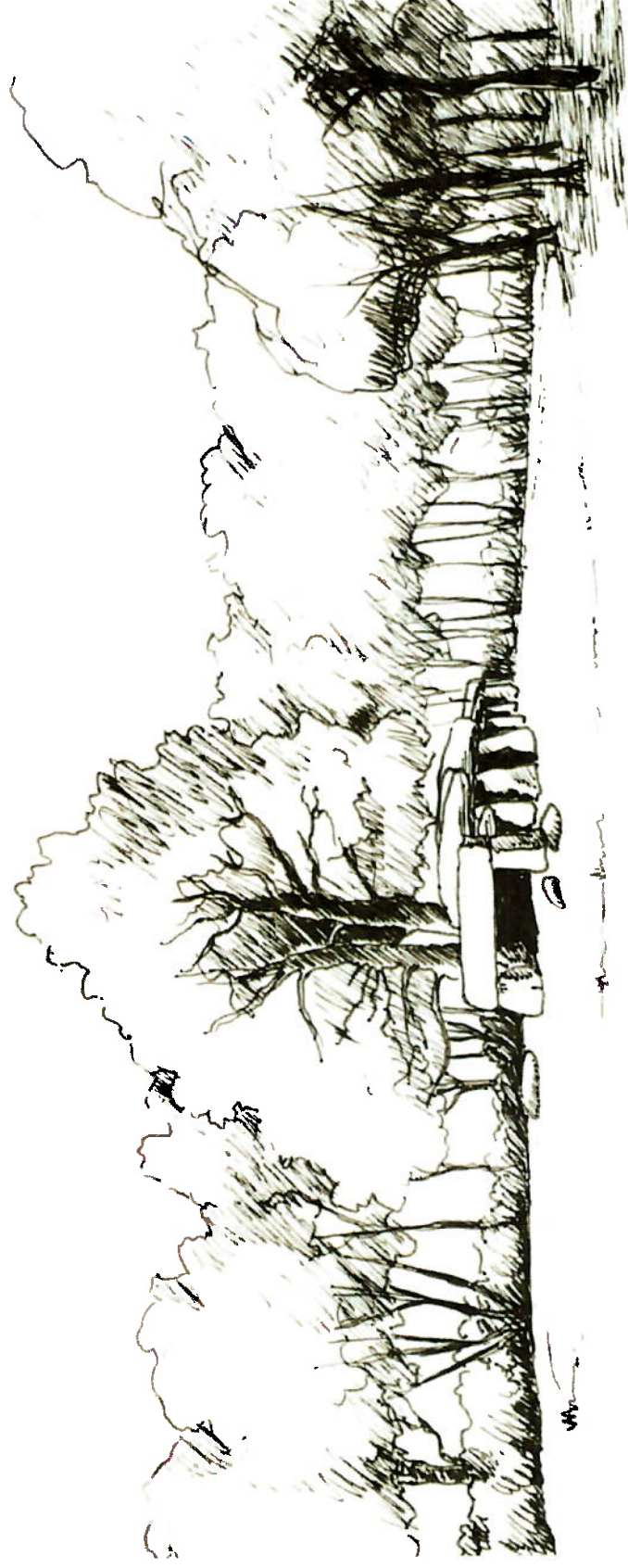
ÉTAT ACTUEL - LE MONUMENT ET LA PAYSAGE N'ENTRETIENNENT PAS DE RELATION



Depuis l'entrée du monument, la ligne d'horizon est masquée par les arbres au premier plan



ÉTAT PROJETÉ - LE MONUMENT AU CŒUR D'UNE CLAIRIÈRE DONT LA LISIÈRE LUI FAIT UN ÉCRIN



Le dolmen, dégagé du boisement qui l'étouffe, gagne en majesté et est perceptible entièrement. Le rendre lisible permettrait d'en limiter l'accès et le piétinement.

Etude d'intégration paysagère pour l'aménagement du site mégalithique de la Roche aux Fées, commune d'Essé, Département d'Ille-et-Vilaine



ÉTAT PROJETÉ - LE MONUMENT DONNE A LIRE LA LIGNE DE CRÊTE DU PLATEAU DU THEIL



L'ouverture du point de vue permettrait de mettre en relation le monument et le grand paysage, la ligne de crête du plateau du Theil (100m d'altitude) et ses monuments mégalithiques





Bibliographie

Carnac et environs

Architectures mégalithiques, guides archéologiques de la France

Christine Boujot, Emmanuelle Vigier

Editions du Patrimoine, CMN, Paris juin 2012

Éléments d'architecture

exploration d'un tertre funéraire à Lannec er Gadouer, Erdeven, Morbihan

De Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire

Dirigé par Serge Cassen, Christine Boujot, Jacobo Vaquero Lastres

Association des publications chauvinoises

Mégalithes de Carnac, du Golfe du Morbihan et de la baie de Quiberon

projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'unesco

dossier de confirmation pour la liste indicative

Paysages de mégalithes

2017

Henri Sée , Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution *in* Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest Année 1908 24-1 pp. 41-75

Michaël Jézégou, Arbres remarquables en Bretagne, un patrimoine à découvrir, Région Bretagne, Edition Biotope, Mèze, 2015, p99 et p154

Étude et relevés menés par le CERAPAR, 21 décembre 2018. Une partie des illustrations présentées dans ce document est issue de l'étude CERAPAR.

Remerciement au CERAPAR en la personne de monsieur André Corre pour la fourniture de ses travaux.

Remerciement à Monsieur Philippe Guillonnet, animateur préhistoire intervenant sur le site, pour le temps qu'il nous a accordé et les renseignements fournis.



